AR PREFECTURE

016-200079259-20191125-D17_2019_DU2511-DE Regu le 23/12/2019

Syndicat d'Amenagement du Bassin versant de la Dronne aval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 25 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur BONIFACE Joël.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE							
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations	
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. Jean-Paul LAFRAIS	х		M. Xavier ORAIN	х		
BARDENAC	M. Bernard BERTON	х		M. Michel MAZURIE			
BAZAC	M. Régis CHALARD	х		Mme Nelly CHADEFAUD			
BELLON	M. Joël JARNY			M. Laurent MONTIGAUD			
Commune nouvelle de BOISNE- LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON- CELERIER	х		M. Francis BROUANT			
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	х		M. Jean-Claude FAURE			
BORS	M. Yves DUPUY	х		M. Pascal BOURDIGEAUD			
BRIE-sous-CHALAIS	M. Olivier RIVALAN		M. Joël BONIFACE	M. Fabrice BORDE			
CHALAIS	M. Joël MOTY			M. Marc DUFLOT	х	х	
CHÂTIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE	х		Mme. Murielle PETIT			
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE			M. Francis GALTEAU			
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO			
CURAC	M. Yvon GELINEAU			M. Noël GEORGES			
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE			M. Joël LABROUSSE			
JUIGNAC	M. Christophe PETIT	х		M. Jérôme VRIGNAUD			
LAPRADE	M. Cyril BRARD	х		M. Jean-Paul CROCHET			
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	х		Mme Françoise TARDE			
MONTBOYER	M. Christian PONTERY			M. Michel DUBOIS	х	Х	
MONTIGNAC-le-COQ	M. Damien HERY	11.7		M. Alain DESERT	х	Х	
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. Bernard HERBRETEAU	х		M. Jean Claude CHAUMET			
Ex AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTHAUD			Mme Myriam HUGUET			
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. Michel PAUL-HAZARD	х		M. Loïc SEGUIN		180-11-10-1-10-1	
Ex SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO			
Ex SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL						
NABINAUD	M. Pierre BROUILLET	х		M. Régis STEFANIAK			
ORIVAL	Mme Pauline DUMAS			M. Louis DUMAS			
PILLAC	Mme Géraldine BOUILLON	х		M. Denis AUDOIN		=	
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	х		M. Jean-François VESSIERE	х		
RONSENAC	M. Jean-Paul GUILLON			M. Claude VAUTOUR			
ROUFFIAC	M. Jean-Marie RIBEREAU	х		M. Jean-Pierre VINCANT			
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER	х		M. Fabrice GUITARD			
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. Christian BOURDIER	х		M. Christophe DAMOUR			
SAINT-MARTIAL	Mme Martine VAN LECKWYCK- CATRY	х		M. Philippe LAGARDE			
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. Alexandre DOUSSAINT			M. Sébastien COUTAND			
SAINT-ROMAIN	M. William RICHARD	х		M. Dominique LE GRELLE			
SAINT-SEVERIN	M. Christian MARCADIER			M. Patrick BENOIT			
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole	х		Mme Dominique RICHARDS			

AR PREFECTURE

016-200079259-20191125-D17_2019_DU2511-DE Regu le 23/12/2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE							
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations	
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER	х		M. Jean-Claude SICAUD			
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT	х		M. Gérard GARON			

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE							
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations	
La BARDE	M. Laurent POINEAU	х		M. Jean-Michel ROUX			
BOSCAMNANT	M. Pierre BORDE	х		M. Guy BORDE			
La GENETOUZE	M. Michel MARTY			M. Bernard BERGER			
SAINT-AIGULIN	M. Patrice PELET	х		M. Jean-Pierre GOUZILH			
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. Thierry SAUNIER			M. Alain FEUILLET		·	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI							
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations	
CHAMADELLE	Mme Sophie BLANCHETON	х		M. Gérard MUSSOT	х		
COUTRAS	M. Michel FOULHOUX	х		Mme Sylvie BOISSEL	х		
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. Bernard NADEAU			M. Bernard GUILLEMOT	х	х	
Le FIEU	M. Jean-Michel BRUNET	х		M. Michel VACHER	х		
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK	х		M. Bruno LAVIDALIE			
Les PEINTURES	M. Wilfrid NERI			M. Jean-Paul MUSSET			
SAINT-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. Alain ARNOUD	х		M. Georges DELABROY			

Date de la convocation : 04 novembre 2019 - Quorum : 26

Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 31 Nbre total de délégués suppléants : 48 - Nbre total de délégués suppléants présents : 9

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 4

Nbre total de pouvoirs: 1

Secrétaire de séance pour la lecture des pouvoirs : Mme Sylvie BOISSEL

Nbre de votants: 36

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, responsable des services et technicien milieux aquatiques,
- M. HOSPITAL Pierre-Antoine, technicien milieux aquatiques,
- M. BONIS Eric, technicien milieux aquatiques et animateur local Natura 2000,
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative.

Dronne Av

016-200079259-20191125-017_2019_DU2511-DE Regu le 23/12/2019

OBJET : Indemnisation pour l'utilisation de parcelles et la perte de récoltes dans le cadre de travaux

EXPOSE:

Monsieur Joël BONIFACE, Président, explique au Comité Syndical que dans le cadre des programmes pluriannuels de travaux sur les cours d'eau (entretien de la ripisylve, restauration de l'hydromorphologique, gestion des embâcles, continuité écologique...), il peut arriver que des parcelles agricoles, à proximité des chantiers, soient concernées par l'accès d'engins sur les chantiers ou par le stockage de matériaux.

Ceci pouvant engendrer une occupation temporaire et parfois une dégradation ponctuelle de ces parcelles.

C'est pourquoi Monsieur BONIFACE propose, lorsque cela s'avère strictement nécessaire et après constat avec l'exploitant agricole et/ou le propriétaire, qu'une indemnisation, pour perte de récoltes, soit versée par le SABV de la Dronne aval.

Cette indemnité sera versée proportionnellement à la surface dégradée par le SABV de la Dronne aval ou par les entreprises travaillant pour le syndicat, sur la base du barème d'indemnisation des pertes de récoltes de la Chambre d'Agriculture 16.

Ces barèmes seront révisés annuellement.

RESOLUTION:

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- d'indemniser pour pertes de récoltes, lorsque cela s'avère strictement nécessaire, les exploitants agricoles et / ou propriétaires des surfaces utilisées par le SABV de la Dronne aval qui seraient dégradées, dans le cadre des programmes pluriannuels de travaux sur les cours d'eau,
- que cette indemnisation se fera sur la base du barème d'indemnisation des pertes de récoltes de la Chambre d'Agriculture 16, révisable annuellement,
- de donner le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, Pour extrait conforme.

Le Président

Le Président, Joël BONIFACE

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Admir Signature numérique de Joel BONIFACE ecours formé contre une délibération du Comité Syndical pendant un délai de 2 mois comm. Le 23/12/2019 15:04:35 de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette demarche suspendant le delai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.